Lutte contre la fraude: protection pénale des intérêts financiers de la Communauté

2001/0115(COD) - 29/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Diemut THEATO (PPE-DE, D), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Globalement, le Parlement demande des mesures plus sévères afin de protéger les intérêts financiers de l'Union européenne. À noter qu'une motion qui demandait le renvoi du rapport en commission a été rejetée par la plénière.